

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/23/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

## **RUBRIQUE 1: Identification**

Identification

Nom du produit : MB45 GENTLE BREEZE

Code du produit 1832473 SKU# 3485949

Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol

Réservé à un usage professionnel

Agents odorants

Produits d'assainissement de l'air

Utilisation recommandée Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Restrictions d'emploi Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services,

artisans)

1.3. Fournisseur

**Fabricant** 

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 - USA

T 1.800.347.9800

www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC 20 Hereford Street

Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada

T 1.800.998.7004

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# Classification de la substance ou du mélange

### **Classification GHS US**

H222 Aérosol extrêmement inflammable. Aérosols inflammables,

catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

comprimé

Corrosif/irritant pour la H315 Provoque une irritation cutanée.

peau, catégorie 2

Lésions oculaires H319

graves/irritation oculaire.

catégorie 2A

Sensibilisation cutanée, H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

## Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US)





Provoque une sévère irritation des yeux.



Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des veux.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et Conseils de prudence (GHS US)

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

06/16/2020 FR (français) Page 1

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **Substances**

Non applicable

#### Mélanges 3.2.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
BENZYL SALICYLATE	(N° CAS) 118-58-1	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	(N° CAS) 127-51-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CITRONELLOL	(N° CAS) 106-22-9	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### Description des premiers secours

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de Premiers soins général

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, Premiers soins après contact avec la peau

consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est

probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

# Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

06/16/2020 FR (français) 2/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une

pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque

de brûlures/blessures.

Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les

explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques

inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au

moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit

répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Mesures d'hygiène

usage.

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de

boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de

travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conserver uniquement dans le

récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil,

Sources de chaleur, Sources d'ignition.

06/16/2020 FR (français) 3/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

CITRONELLOL (106-22-9)		
DNEL	DNEL	10 mg/m³
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)		
Non applicable		

# **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Non applicable

Alcohol (64-17-5)		
DNEL	DNEL	950 mg/m³
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
DNEL	DNEL	14 mg/m³
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019

# 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

# 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

# Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

# Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

# Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

# Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

06/16/2020 FR (français) 4/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Pression de vapeur : 4,5-5,5 bar

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,7

Solubilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 1,8 – 19 vol %

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

# 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg

06/16/2020 FR (français) 5/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Alcohol (64-17-5)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# 12.1. Toxicité

CITRONELLOL (106-22-9)		
CL50 poisson 1	10 mg/l	
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea	
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l	
Alcohol (64-17-5)		
CL50 poisson 1	13000 mg/l	

Alcohol (04-17-3)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
CL50 poisson 1	8690 mg/l

··-··		
	CL50 poisson 1	8690 mg/l
	CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea
	CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l

# 12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 GENTLE BREEZE	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 GENTLE BREEZE	
Potentiel de bioaccumulation Non établi.	
CITRONELLOL (106-22-9)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,1	

06/16/2020 FR (français) 6/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Alcohol (64-17-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,1	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient

sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

: Éviter le rejet dans l'environnement. Ecologie - déchets

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) UN1950 Désignation officielle de transport (DOT) Aérosols

Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR

173.xxx)

: None

173.xxx)

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR : None

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)

N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols

inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49

CFR 173.xxx)

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de : 75 kg

passagers (49 CFR 173.27)

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo

uniquement (49 CFR 175.75)

: 150 kg

: 306

DOT Emplacement d'arrimage

: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de

marchandises et d'un navire de passagers.

DOT Arrimage - Autre information

: 48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses

diverses (Classe 9)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

06/16/2020 FR (français) 7/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

#### **Transport maritime**

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG): 1950Désignation officielle de transport (IMDG): AÉROSOLSClasse (IMDG): 2 - GazQuantités limitées (IMDG): SP277

#### Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) : 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

Classe (IATA) : 2

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations fédérales USA

## **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

## 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

## **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

# 15.2. Réglementations internationales

#### **CANADA**

### CITRONELLOL (106-22-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

## 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

## Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **Directives nationales**

#### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

06/16/2020 FR (français) 8/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

15.3. Réglementations des Etats - USA

#### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision

: 03/09/2020

Autres informations

: Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

#### Textes complet des phrases H

teo complet des prilases	511.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

06/16/2020 FR (français) 9/9



# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/23/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

## **RUBRIQUE 1: Identification**

Identification

: MB45 LINEN FRESH Nom du produit

Code du produit 1832474 SKU# 3485949

Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol

Produits d'assainissement de l'air Réservé à un usage professionnel

Agents odorants

Utilisation recommandée Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, Restrictions d'emploi

1.3. Fournisseur

**Fabricant** 

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 - USA

T 1.800.347.9800

www.rubbermaidcommercial.com

**Autres** 

Rubbermaid Commercial Products LLC 20 Hereford Street

Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada

T 1.800.998.7004

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### Classification de la substance ou du mélange 2.1.

### **Classification GHS US**

Aérosols inflammables, H222

catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz H280

comprimé

Corrosif/irritant pour la H315 Provoque une irritation cutanée.

peau, catégorie 2

H319 Lésions oculaires

graves/irritation oculaire.

catégorie 2A

Sensibilisation cutanée, H317

catégorie 1

Toxicité spécifique pour H335

certains organes cibles -

Exposition unique, catégorie 3

Aérosol extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US)







Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (GHS US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

06/16/2020 FR (français) Page 1

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau. Laver abondamment de l'eau.

P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	20 – 50	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	(N° CAS) 18479-58-8	1 – 10	Eye Irrit. 2A, H319
ACETYL CEDRENE	(N° CAS) 32388-55-9	1 – 10	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
BENZYL SALICYLATE	(N° CAS) 118-58-1	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317
hexyl 2-hydroxybenzoate	(N° CAS) 6259-76-3	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	(N° CAS) 127-51-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CITRONELLOL	(N° CAS) 106-22-9	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

06/16/2020 FR (français) 2/10

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Premiers soins après inhalation : Toux. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est

probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

et symptômes possibles Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une irritation cutanée.

: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

## 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une

pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque

de brûlures/blessures.

Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

## 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Protection en cas d'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

explosifs. Evacuer la zo

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Is

: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique.

# 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit

répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

06/16/2020 FR (français) 3/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de guitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

: Bases fortes. Acides forts. Produits incompatibles

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

LIMONENE (5989-27-5)		
Non applicable		
CITRONELLOL (106-22-9)		
DNEL	DNEL	10 mg/m³
5.122	5.122	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

# 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)

Non applicable

## **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Non applicable

Alcohol (64-17-5)		
DNEL	DNEL	950 mg/m³
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

	l .	l .	
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)			
DNEL	DNEL	14 mg/m³	
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol	
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)	
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)	
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)	
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr	
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019	

# 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Non applicable

06/16/2020 FR (français) 4/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### **ACETYL CEDRENE (32388-55-9)**

Non applicable

# hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)

Non applicable

## 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

## Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

: caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Pression de vapeur : 4,5-5,5 bar

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,7

Solubilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 1,8 – 19 vol %

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

# 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

06/16/2020 FR (français) 5/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

ACETYL CEDRENE (32388-55-9)	
DL50 orale rat	≈ 5200 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≈ 500 mg/kg
hand 0 hadrough arrests (COFO 7C 2)	

DL50 orale rat > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

LIMONENE (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

et symptômes possibles

06/16/2020 FR (français) 6/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

CITRONELLOL (106-22-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2.38 mg/l

Alcohol (64-17-5)		
CL50 poisson 1	13000 mg/l	
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l	
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea	
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l	
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
CL50 poisson 1	8690 mg/l	
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea	
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 LINEN FRESH	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 LINEN FRESH		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
CITRONELLOL (106-22-9)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 3,1		
Alcohol (64-17-5)		

Alcohol (64-17-5)			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,32			
Potentiel de bioaccumulation Non établi.			
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) -0,1			

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

06/16/2020 FR (français) 7/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient

sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Département des transports

Indications complémentaires

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) UN1950 Désignation officielle de transport (DOT) Aérosols

Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR : None

173.xxx)

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR : None

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102) : N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols

inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49

CFR 173.xxx)

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de

passagers (49 CFR 173.27)

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo

uniquement (49 CFR 175.75)

: 150 kg

: 75 kg

: 306

DOT Emplacement d'arrimage

: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de

marchandises et d'un navire de passagers.

**DOT Arrimage - Autre information** 

: 48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14.126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses

diverses (Classe 9)

**Autres informations** : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

#### **Transport maritime**

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG) : 1950 Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS Classe (IMDG) : 2 - Gaz Quantités limitées (IMDG) : SP277

# Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

: 2 Classe (IATA)

06/16/2020 FR (français) 8/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations fédérales USA

#### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

## 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **ACETYL CEDRENE (32388-55-9)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

## 15.2. Réglementations internationales

#### **CANADA**

## LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **ACETYL CEDRENE (32388-55-9)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

## Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **Directives nationales**

06/16/2020 FR (français) 9/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

## 15.3. Réglementations des Etats - USA

#### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision

: 03/09/2020

Autres informations

Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

#### Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

06/16/2020 FR (français) 10/10



# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/31/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

## **RUBRIQUE 1: Identification**

Identification

: MB45 ALPINE SPRINGS Nom du produit

Code du produit 1832477 SKU# 3485950

Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol

Réservé à un usage professionnel Produits d'assainissement de l'air

Agents odorants

Utilisation recommandée Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, Restrictions d'emploi

1.3. Fournisseur

**Fabricant** 

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 - USA

T 1.800.347.9800

www.rubbermaidcommercial.com

**Autres** 

Rubbermaid Commercial Products LLC 20 Hereford Street

Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada

T 1.800.998.7004

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## Classification de la substance ou du mélange

### **Classification GHS US**

Aérosols inflammables, H222 Aérosol extrêmement inflammable

catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

comprimé

Corrosif/irritant pour la H315 Provoque une irritation cutanée.

peau, catégorie 2

H319 Lésions oculaires

graves/irritation oculaire.

catégorie 2A

Sensibilisation cutanée, H317

catégorie 1

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles -Exposition unique,

catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

H335

#### **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US)







Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (GHS US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

06/16/2020 FR (français) Page 1

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.

P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	20 – 50	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
HEXYL CINNAMAL	(N° CAS) 101-86-0	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	(N° CAS) 54464-57-2	0,1 – 1	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
CITRAL	(N° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
CITRONELLOL	(N° CAS) 106-22-9	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
PINENES	(N° CAS) 127-91-3	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Toux. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

06/16/2020 FR (français) 2/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est

probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

# 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant

le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

# 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Iso

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ventiler la zon

: Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

06/16/2020 FR (français) 3/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une

1900 mg/m<sup>3</sup>

OSHA Annotated Table Z-1

1000 ppm

température supérieure à 50 °C/122 °F.

Produits incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

LIMONENE (5989-27-5)			
Non applicable			
CITRONELLOL (106-22-9)			
DNEL	DNEL	10 mg/m³	
HEXYL CINNAMAL (101-86	i-0)		
Non applicable			
CITRAL (5392-40-5)			
DNEL DNEL 9 mg/m³			
Alcohol (64-17-5)			
DNEL	DNEL	950 mg/m³	
ACGIH	Nom local	Ethanol	
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm	
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)	
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019	

## TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

OSHA PEL (TWA) (ppm)

OSHA PEL (TWA) (mg/m³)

Référence réglementaire (US-OSHA)

Non applicable

OSHA

**OSHA** 

**OSHA** 

## **PINENES (127-91-3)**

Non applicable

Noti applicable		
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
DNEL	DNEL	14 mg/m³
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019

06/16/2020 FR (français) 4/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

 Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

# 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

: caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Pression de vapeur : 4,5 – 5,5 bar

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,7

Solubilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 1,8 – 19 vol %

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

06/16/2020 FR (français) 5/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

## 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité : Non classé

LIMONENE (5989-27-5)		
	LIMONENE	(5989-27-5)

Groupe IARC 3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

CITRONELLOL (106-22-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l

06/16/2020 FR (français) 6/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

	HEXYL CINNAMAL (101-86-0)		
CL50 poisson 1	1,7 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 0,32 mg/l		
CITRAL (5392-40-5)			
CL50 poisson 1	4,1 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l waterflea		
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l		
Alcohol (64-17-5)			
CL50 poisson 1	13000 mg/l		
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea		
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l		
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)			
CL50 poisson 1	8690 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea		
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l		
MB45 ALPINE SPRINGS Persistance et dégradabilité	Non établi.		
r el sistance et degradabilite	NOTI Etabil.		
Alcohol (64-17-5)			
Alconol (64-17-5)			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Non établi.		
Alcohol (64-17-5) Persistance et dégradabilité	Non établi.		
Persistance et dégradabilité	Non établi.		
Persistance et dégradabilité	Non établi.		
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation	Non établi.  Non établi.		
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation  MB45 ALPINE SPRINGS  Potentiel de bioaccumulation			
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation  MB45 ALPINE SPRINGS	Non établi.		
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation  MB45 ALPINE SPRINGS  Potentiel de bioaccumulation  CITRONELLOL (106-22-9)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow	Non établi.		
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation  MB45 ALPINE SPRINGS  Potentiel de bioaccumulation  CITRONELLOL (106-22-9)	Non établi.		
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation  MB45 ALPINE SPRINGS  Potentiel de bioaccumulation  CITRONELLOL (106-22-9)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow  HEXYL CINNAMAL (101-86-0)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow	Non établi.		
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation  MB45 ALPINE SPRINGS  Potentiel de bioaccumulation  CITRONELLOL (106-22-9)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow  HEXYL CINNAMAL (101-86-0)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow  CITRAL (5392-40-5)	Non établi.  () 3,1  () 5,3		
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation  MB45 ALPINE SPRINGS  Potentiel de bioaccumulation  CITRONELLOL (106-22-9)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow  HEXYL CINNAMAL (101-86-0)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow  CITRAL (5392-40-5)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow	Non établi.  () 3,1  () 5,3		
Persistance et dégradabilité  2.3. Potentiel de bioaccumulation  MB45 ALPINE SPRINGS  Potentiel de bioaccumulation  CITRONELLOL (106-22-9)  Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow  HEXYL CINNAMAL (101-86-0)	Non établi.  () 3,1  () 5,3  () 2,8		

# HEXYLENE GLYCOL (107-41-5) Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Mobilité dans le sol

# 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

06/16/2020 FR (français) 7/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient

sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Indications complémentaires

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) : UN1950 Désignation officielle de transport (DOT) : Aérosols

: 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115 Classe (DOT)

: None

: None

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR

173.xxx)

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR

173.xxx)

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)

: N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols

inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49

CFR 173.xxx)

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de

passagers (49 CFR 173.27)

: 75 kg

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo

uniquement (49 CFR 175.75)

: 150 kg

DOT Emplacement d'arrimage

: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de

marchandises et d'un navire de passagers.

DOT Arrimage - Autre information

: 48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses

diverses (Classe 9)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

#### **Transport maritime**

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG) 1950 Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS Classe (IMDG) : 2 - Gaz Quantités limitées (IMDG) : SP277

#### Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) : 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

Classe (IATA) : 2

06/16/2020 FR (français) 8/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations fédérales USA

#### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **HEXYL CINNAMAL (101-86-0)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### CITRAL (5392-40-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **PINENES (127-91-3)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### 15.2. Réglementations internationales

#### **CANADA**

### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

## **HEXYL CINNAMAL (101-86-0)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### CITRAL (5392-40-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# **PINENES (127-91-3)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **Directives nationales**

#### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

## 15.3. Réglementations des Etats - USA

06/16/2020 FR (français) 9/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision

: 03/09/2020

Autres informations

Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

#### Textes complet des phrases H:

co complet des prilase	611.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

06/16/2020 FR (français) 10/10



# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/23/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

## **RUBRIQUE 1: Identification**

1.1. Identification

Nom du produit : MB45 MOUNTAIN PEAKS

 Code du produit
 : 1832478

 SKU #
 : 3485950

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol

Réservé à un usage professionnel Produits d'assainissement de l'air

Agents odorants

Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services,

artisans'

1.3. Fournisseur

Fabricant

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 - USA

T 1.800.347.9800

www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC 20 Hereford Street Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada

Brampion, ON LOT UNIT - Canac

T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### **Classification GHS US**

Aérosols inflammables, H222 Aérosol extrêmement inflammable.

catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

comprimé

Corrosif/irritant pour la H315 Provoque une irritation cutanée.

peau, catégorie 2

Lésions oculaires H319

graves/irritation oculaire,

catégorie 2A

Sensibilisation cutanée, H317

catégorie 1

Peut provoquer une allergie cutanée.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

# **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US)





Provoque une sévère irritation des yeux.



Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

06/16/2020 FR (français) Page 1

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F.

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
AMYL CINNAMAL	(N° CAS) 122-40-7	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	(N° CAS) 127-51-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CITRONELLOL	(N° CAS) 106-22-9	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	(N° CAS) 54464-57-2	0,1 – 1	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
GERANIOL	(N° CAS) 106-24-1	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1.	Descripti	on des	premiers	secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste,

consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est

: Rincer avec precaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

06/16/2020 FR (français) 2/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Movens d'extinction appropriés

: Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée, Sable,

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie

: Aérosol extrêmement inflammable.

Stable dans les conditions normales d'emploi.

Danger d'explosion

Réactivité

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque

de brûlures/blessures.

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Eloigner le personnel superflu.

: Aérer la zone.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence

#### Précautions pour la protection de l'environnement 6.2.

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

# Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit

répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

# Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

06/16/2020 FR (français) 3/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Mesures d'hygiène

: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/122 °F.

Produits incompatibles

: Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

LIMONENE (5989-27-	5)			
Non applicable				
CITRONELLOL (106-22-9)				
DNEL	DNEL	10 mg/m³		
3-Methyl-4-(2,6,6-trim	ethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)			
Non applicable				
<b>GERANIOL</b> (106-24-1)				
DNEL	DNEL	161,6 mg/m³		
Alcohol (64-17-5)				
DNEL	DNEL	950 mg/m³		
ACGIH	Nom local	Ethanol		
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)		
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm		
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1		
HEXYLENE GLYCOL	(107-41-5)			
DNEL	DNEL	14 mg/m³		
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)		
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)		
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)		
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr		
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019		
AMYL CINNAMAL (12	22-40-7)	·		
New applicable				

Non applicable

#### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Non applicable

# 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

 Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

06/16/2020 FR (français) 4/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### 8.3 Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

caractéristique

Seuil olfactif Aucune donnée disponible рΗ Aucune donnée disponible Point de fusion Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aérosol extrêmement inflammable.

: 4,5 - 5,5 bar Pression de vapeur

Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C

Densité relative : 0,7

Solubilité Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 1,8 - 19 vol %

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### **Autres informations** 9.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### Réactivité 10.1.

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

06/16/2020 FR (français) 5/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

## 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

: Provoque une irritation cutanée.

: Provoque une sévère irritation des yeux.: Peut provoquer une allergie cutanée.

Non classé
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

LIMONENE (5989-27-5)		
	Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

# 12.1. Toxicité

CITRONELLOL (106-22-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l

GERANIOL (106-24-1)	
CL50 poisson 1	22 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	10,8 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	13,1 mg/l

06/16/2020 FR (français) 6/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
CL50 poisson 1	8690 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l
AMYL CINNAMAL (122-40-7)	
CL50 poisson 1	3 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,1 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	1,89 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 MOUNTAIN PEAKS	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 MOUNTAIN PEAKS		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
CITRONELLOL (106-22-9)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,1	
GERANIOL (106-24-1)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,5	
Alcohol (64-17-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,1	
AMYL CINNAMAL (122-40-7)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,7	

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

06/16/2020 FR (français) 7/10

# **MB45 MOUNTAIN PEAKS**

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) : UN1950 Désignation officielle de transport (DOT) : Aérosols

Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable

PLANMASLE GAS

DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR

173.xxx)

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR : None

173.xxx)

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102) : N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols

inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49

CFR 173.xxx)

. 300

: None

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de

passagers (49 CFR 173.27)

: 75 kg

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo

uniquement (49 CFR 175.75)

: 150 kg

DOT Emplacement d'arrimage

: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de

marchandises et d'un navire de passagers.

DOT Arrimage - Autre information

: 48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses

diverses (Classe 9)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

### **Transport maritime**

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG): 1950Désignation officielle de transport (IMDG): AÉROSOLSClasse (IMDG): 2 - GazQuantités limitées (IMDG): SP277

Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) : 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

Classe (IATA) : 2

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

#### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

06/16/2020 FR (français) 8/10

# **MB45 MOUNTAIN PEAKS**

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **GERANIOL (106-24-1)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### AMYL CINNAMAL (122-40-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### 15.2. Réglementations internationales

#### **CANADA**

#### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **GERANIOL (106-24-1)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### AMYL CINNAMAL (122-40-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **Directives nationales**

#### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

#### 15.3. Réglementations des Etats - USA

#### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

06/16/2020 FR (français) 9/10

# MB45 MOUNTAIN PEAKS

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision

: 03/09/2020

Autres informations

: Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

#### Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications de changement:

	<u> </u>		
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

06/16/2020 FR (français) 10/10



### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/23/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

### **RUBRIQUE 1: Identification**

Identification

Forme du produit : Mélange

Nom du produit MB45 OCEAN BREEZE

Code du produit 1832472 SKU# 3485951

Utilisation recommandée et limitations d'utilisation 1.2.

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol

Réservé à un usage professionnel Produits d'assainissement de l'air

Agents odorants

Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Restrictions d'emploi Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services,

artisans)

Fournisseur 1.3.

**Fabricant** Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue

Winchester, VA 22601-2694 - USA

www.rubbermaidcommercial.com

T 1.800.347.9800

Rubbermaid Commercial Products LLC

20 Hereford Street

Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada

T 1.800.998.7004

Numéro d'appel d'urgence

: 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International) Numéro d'urgence

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification GHS US**

Aérosols inflammables. H222 Aérosol extrêmement inflammable.

catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

comprimé

Corrosif/irritant pour la H315 Provoque une irritation cutanée.

peau, catégorie 2

Lésions oculaires H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire,

catégorie 2A

H317 Sensibilisation cutanée, Peut provoquer une allergie cutanée.

catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

## **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US)







Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et Conseils de prudence (GHS US)

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.

06/16/2020 FR (français) Page 1

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F.

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
AMYL CINNAMAL	(N° CAS) 122-40-7	1 – 10	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	(N° CAS) 18479-58-8	1 – 10	Eye Irrit. 2A, H319
GERANIOL	(N° CAS) 106-24-1	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
SCENTENAL	(N° CAS) 86803-90-9	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	0,1 — 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
CITRONELLOL	(N° CAS) 106-22-9	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
EUGENOL	(N° CAS) 97-53-0	0,1 – 1	Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

06/16/2020 FR (français) 2/11

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Premiers soins après ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation des yeux.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés

: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie

: Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient

sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence

: Aérer la zone.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

# Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations

: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

06/16/2020 3/11 FR (français)

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Produits incompatibles

: Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

LIMONENE (5989-27-5)			
Non applicable			
CITRONELLOL (106-22-9)	CITRONELLOL (106-22-9)		
DNEL	DNEL	10 mg/m³	
EUGENOL (97-53-0)			
DNEL	DNEL	36 mg/m³	
GERANIOL (106-24-1)			
DNEL	DNEL	161,6 mg/m³	
Alcohol (64-17-5)			
DNEL	DNEL	950 mg/m³	
ACGIH	Nom local	Ethanol	
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm	
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)	
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019	
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³	
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm	
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1	
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)			
DNEL	DNEL	14 mg/m³	

06/16/2020 FR (français) 4/11

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
Nom local	Hexylene glycol	
ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)	
ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)	
ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr	
Référence réglementaire	ACGIH 2019	
AMYL CINNAMAL (122-40-7)		
	Nom local ACGIH TWA (ppm) ACGIH STEL (mg/m³) ACGIH STEL (ppm) Remarque (ACGIH) Référence réglementaire	

Non applicable

#### 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Non applicable

#### SCENTENAL (86803-90-9)

Non applicable

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations

de brouillards et/ou de vapeurs. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

# 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale. Lunettes bien ajustables

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.



#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

: caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible

06/16/2020 FR (français) 5/11

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Point de fusion : Non applicable

Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Aérosol extrêmement inflammable.

Pression de vapeur : 4,5-5,5 bar

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,7

Solubilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 1,8 – 19 vol %

Propriétés explosives : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi. Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe. Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

06/16/2020 FR (français) 6/11

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité Non classé

LIMONENE (5989-27-5)

Groupe IARC 3 - Inclassable

EUGENOL (97-53-0)

Groupe IARC 3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation des yeux.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. **Toxicité**

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

CITRONELLOL (106-22-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	17,48 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	2,38 mg/l
EUGENOL (97-53-0)	
CL50 poisson 1	5,6 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,9 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	15,4 mg/l
GERANIOL (106-24-1)	
CL50 poisson 1	22 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	10,8 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	13,1 mg/l
Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
CL50 poisson 1	8690 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l
AMYL CINNAMAL (122-40-7)	
CL50 poisson 1	3 mg/l

06/16/2020 FR (français) 7/11

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

AMYL CINNAMAL (122-40-7)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	1,1 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	1,89 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 OCEAN BREEZE	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 OCEAN BREEZE		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
CITRONELLOL (106-22-9)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,1	
EUGENOL (97-53-0)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,27	
GERANIOL (106-24-1)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,5	
Alcohol (64-17-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,1	
AMYL CINNAMAL (122-40-7)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,7	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient

sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Département des transports

Indications complémentaires

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

06/16/2020 FR (français) 8/11

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

N° ONU (DOT) : UN1950 : Aérosols Désignation officielle de transport (DOT)

: 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115 Classe (DOT)

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable

DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR

173.xxx)

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR

173.xxx)

: None

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)

: N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols

inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49

CFR 173.xxx)

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de

passagers (49 CFR 173.27)

: 75 kg

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo

uniquement (49 CFR 175.75)

: 150 kg

DOT Emplacement d'arrimage

: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de

marchandises et d'un navire de passagers.

**DOT Arrimage - Autre information** 

: 48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses

diverses (Classe 9)

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

### **Transport maritime**

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG) : 1950

Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS Classe (IMDG) : 2 - Gaz Quantités limitées (IMDG) : SP277

Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

Classe (IATA) 2

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations fédérales USA

### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### **EUGENOL (97-53-0)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### **GERANIOL (106-24-1)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

06/16/2020 9/11 FR (français)

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### AMYL CINNAMAL (122-40-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### SCENTENAL (86803-90-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

**EPA TSCA Regulatory Flag** 

P - P - indique une substance associée à un avis de préfabrication déjà envoyé

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **CITRONELLOL (106-22-9)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### EUGENOL (97-53-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **GERANIOL (106-24-1)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### AMYL CINNAMAL (122-40-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

## 2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL (18479-58-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### SCENTENAL (86803-90-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **Directives nationales**

### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

### 15.3. Réglementations des Etats - USA

### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

06/16/2020 FR (français) 10/11

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision Autres informations : 03/09/2020

: Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

#### Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

06/16/2020 FR (français) 11/11



### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/24/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

### **RUBRIQUE 1: Identification**

1.1. Identification

Nom du produit : MB45 SEA MIST Code du produit : 1832471 SKU # : 3485951

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol

Réservé à un usage professionnel Produits d'assainissement de l'air

Agents odorants

Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services,

artisans'

#### 1.3. Fournisseur

**Fabricant** 

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 - USA T 1.800.347.9800

www.rubbermaidcommercial.com

#### **Autres**

Rubbermaid Commercial Products LLC 20 Hereford Street Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada

T 1.800.998.7004

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification GHS US**

Aérosols inflammables, H222 Aérosol extrêmement inflammable.

catégorie 1

Gaz sous pression: Gaz H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

comprimé

Corrosif/irritant pour la H315 Provoque une irritation cutanée.

peau, catégorie 2

Lésions oculaires H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire,

catégorie 2A

Sensibilisation cutanée, H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

catégorie 1

Toxicité spécifique pour H335 Peut irriter les voies respiratoires.

certains organes cibles — Exposition unique,

catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US)







Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (GHS US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

06/16/2020 FR (français) Page 1

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.

P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 - Appeler un médecin en cas de malaise.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### **Substances**

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	20 – 50	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	(N° CAS) 54464-57-2	0,1 – 1	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
hexyl 2-hydroxybenzoate	(N° CAS) 6259-76-3	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
HEXYL CINNAMAL	(N° CAS) 101-86-0	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
BENZYL SALICYLATE	(N° CAS) 118-58-1	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317
ACETYL CEDRENE	(N° CAS) 32388-55-9	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Premiers soins après contact oculaire

4.1.	Description	des prem	iers secours
------	-------------	----------	--------------

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de Premiers soins général malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Toux. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut Premiers soins après inhalation confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, Premiers soins après contact avec la peau consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les veux est

probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

06/16/2020 FR (français) 2/10

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie

: Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion

 Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque

de brûlures/blessures.

Réactivité : Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Eloigner le personnel superflu.

### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

06/16/2020 FR (français) 3/10

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

: Bases fortes. Acides forts.

Produits incompatibles

Matières incompatibles

: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

HEXYL CINNAMAL (10	)1-86-0)
Non applicable	

# **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Non applicable

Alcohol (64-17-5)		
DNEL	DNEL	950 mg/m³
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
DNEL	DNEL	14 mg/m³
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019

### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Non applicable

### hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)

Non applicable

#### **ACETYL CEDRENE (32388-55-9)**

Non applicable

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

06/16/2020 FR (français) 4/10

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### 8.3 Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

caractéristique

Seuil olfactif Aucune donnée disponible рΗ Aucune donnée disponible Point de fusion Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aérosol extrêmement inflammable.

: 3,5 - 4,5 bar Pression de vapeur

Densité relative de vapeur à 20 °C Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,619 - 0,645

Solubilité Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 1,8 - 19 vol %

Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### **Autres informations** 9.2.

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### Réactivité 10.1.

Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

#### Possibilité de réactions dangereuses 10.3.

Non établi.

06/16/2020 FR (français) 5/10

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)		
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg	
ACETYL CEDRENE (32388-55-9)		
DL50 orale rat	≈ 5200 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	≈ 500 mg/kg	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Essouffl

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Symptômes/effets après contact oculaire :

: Provoque une irritation cutanée.: Provoque une sévère irritation des yeux.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

#### 12.1. Toxicité

HEXYL CINNAMAL (101-86-0)	
CL50 poisson 1	1,7 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 0,32 mg/l
Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l

06/16/2020 FR (français) 6/10

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Alcohol (64-17-5)	
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
CL50 poisson 1	8690 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 SEA MIST		
Persistance et dégradabilité Non établi.		
Alcohol (64-17-5)		
Persistance et dégradabilité Non établi.		

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 SEA MIST			
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.		
HEXYL CINNAMAL (101-86-0)			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	5,3		
Alcohol (64-17-5)	Alcohol (64-17-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.		
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)			
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,1		

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) : UN1950 Désignation officielle de transport (DOT) : Aérosols

Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115

06/16/2020 FR (français) 7/10

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR

173.xxx)

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR : None

173.xxx)

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)

: N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols

inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49

CFR 173.xxx)

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de

passagers (49 CFR 173.27)

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo

: 150 kg

: 75 kg

: None

uniquement (49 CFR 175.75) DOT Emplacement d'arrimage

: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de

marchandises et d'un navire de passagers.

**DOT Arrimage - Autre information** 

: 48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses

diverses (Classe 9)

**Autres informations** 

: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

#### **Transport maritime**

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG) : 1950 : AÉROSOLS Désignation officielle de transport (IMDG)

: 2 - Gaz Classe (IMDG) Quantités limitées (IMDG) : SP277

Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) : 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

Classe (IATA) : 2

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

### **HEXYL CINNAMAL (101-86-0)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

# **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

# **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

06/16/2020 FR (français) 8/10

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### **ACETYL CEDRENE (32388-55-9)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### 15.2. Réglementations internationales

#### **CANADA**

#### **HEXYL CINNAMAL (101-86-0)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **ACETYL CEDRENE (32388-55-9)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **Directives nationales**

#### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

#### 15.3. Réglementations des Etats - USA

#### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision

: 03/09/2020

Autres informations

: Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

06/16/2020 FR (français) 9/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

# Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

06/16/2020 FR (français) 10/10



### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/31/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

### **RUBRIQUE 1: Identification**

1.1. Identification

Nom du produit : MB45 COTTON BERRY

 Code du produit
 : 1832475

 SKU #
 : 3485952

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol

Réservé à un usage professionnel Produits d'assainissement de l'air

Agents odorants

Utilisation recommandée : Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services,

artisans'

1.3. Fournisseur

Fabricant

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 - USA

T 1.800.347.9800

www.rubbermaidcommercial.com

**Autres** 

Rubbermaid Commercial Products LLC 20 Hereford Street

Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada

T 1.800.998.7004

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification GHS US**

Aérosols inflammables, H222 Aérosol extrêmement inflammable.

catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

comprimé

Corrosif/irritant pour la H315 Provoque une irritation cutanée.

peau, catégorie 2

Lésions oculaires H319

graves/irritation oculaire,

catégorie 2A

Sensibilisation cutanée, H317

catégorie 1

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

# **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US) :







Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS US) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

06/16/2020 FR (français) Page 1

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50 °C/122 °F.

#### 2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	(N° CAS) 54464-57-2	0,1 – 1	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
hexyl 2-hydroxybenzoate	(N° CAS) 6259-76-3	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
BENZYL SALICYLATE	(N° CAS) 118-58-1	0,1 – 1	Skin Sens. 1, H317

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation

: Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si

l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

06/16/2020 FR (français) 2/9

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant

le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

: Stable dans les conditions normales d'emploi. Réactivité

#### 5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques

inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique.

Pour les non-secouristes 6.1.1.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au

moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit

répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou

sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Se conformer aux réglementations en vigueur. Suivre des procédures de mise à la terre Mesures techniques

appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/122 °F.

Produits incompatibles Bases fortes. Acides forts.

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Matières incompatibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

06/16/2020 FR (français) 3/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

BENZYL SALICYLA	TE (118-58-1)	
Non applicable		
Alcohol (64-17-5)		
DNEL	DNEL	950 mg/m³
ACGIH	Nom local	Ethanol
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
HEXYLENE GLYCO	L (107-41-5)	·
DNEL	DNEL	14 mg/m³
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019
TETRAMETHYL ACI	ETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)	·
Non applicable		
hexyl 2-hydroxyben	zoate (6259-76-3)	
Non applicable		

# 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

# Protection des mains:

Porter des gants de protection.

### Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

: caractéristique

06/16/2020 FR (français) 4/9

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Pression de vapeur : 4,5-5,5 bar

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,7

Solubilité : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : 1,8 – 19 vol %

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)		
DL50 orale rat	7060 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h	
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel	

ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel
hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

06/16/2020 FR (français) 5/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Alcohol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
CL50 poisson 1	8690 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 COTTON BERRY		
Persistance et dégradabilité	Non établi.	
Alcohol (64-17-5)		
Persistance et dégradabilité	Non établi.	

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 COTTON BERRY		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
Alcohol (64-17-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,1	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

06/16/2020 FR (français) 6/9

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient

sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) : UN1950 Désignation officielle de transport (DOT) : Aérosols

Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR

173.xxx)

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR

173.xxx)

: None

: N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols

inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102)

CFR 173.xxx)

: None

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de

passagers (49 CFR 173.27)

: 75 kg

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo

uniquement (49 CFR 175.75)

: 150 kg

DOT Emplacement d'arrimage

: A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de

marchandises et d'un navire de passagers.

DOT Arrimage - Autre information

48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives (Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses

diverses (Classe 9)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

### **Transport maritime**

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG) : 1950 : AÉROSOLS Désignation officielle de transport (IMDG) Classe (IMDG) : 2 - Gaz Quantités limitées (IMDG) : SP277

Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

06/16/2020 FR (français) 7/9

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Classe (IATA) : 2

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales USA

#### **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### 15.2. Réglementations internationales

#### **CANADA**

#### **BENZYL SALICYLATE (118-58-1)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES (54464-57-2)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### hexyl 2-hydroxybenzoate (6259-76-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **Directives nationales**

#### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

#### 15.3. Réglementations des Etats - USA

#### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision : 03/09/2020

06/16/2020 FR (français) 8/9

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Autres informations

#### : Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

#### Textes complet des phrases H:

tee eempiet dee piiide	
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

06/16/2020 FR (français) 9/9



### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 03/23/2015 Date de révision: 03/09/2020 Version: 2.0

### **RUBRIQUE 1: Identification**

Identification

Nom du produit : MB45 REFRESHING CITRUS

Code du produit 1832476 SKU# 3485952

Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Aérosol

> Réservé à un usage professionnel Produits d'assainissement de l'air

Agents odorants

Utilisation recommandée Produits d'assainissement de l'air, Agents odorants

Restrictions d'emploi Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services,

1.3. Fournisseur

**Fabricant** 

Rubbermaid Commercial Products LLC 3124 Valley Avenue Winchester, VA 22601-2694 - USA

T 1.800.347.9800

www.rubbermaidcommercial.com

Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC 20 Hereford Street

Brampton, ON L6Y 0M1 - Canada

T 1.800.998.7004

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification GHS US**

H222 Aérosol extrêmement inflammable. Aérosols inflammables,

catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

comprimé

Corrosif/irritant pour la H315 Provoque une irritation cutanée.

peau, catégorie 2

Lésions oculaires H319

graves/irritation oculaire.

catégorie 2A

Sensibilisation cutanée, H317

Peut provoguer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

catégorie 1

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

### **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US)







Mention d'avertissement (GHS US) : Danger

Mentions de danger (GHS US) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 - Provoque une irritation cutanée. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des veux.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et Conseils de prudence (GHS US)

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261 - Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

06/16/2020 FR (français) Page 1

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment de l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P410+P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Toxicité aiguë inconnue (GHS US)

Non applicable

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### **Substances**

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
Alcohol	(N° CAS) 64-17-5	10 – 20	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H335
HEXYLENE GLYCOL	(N° CAS) 107-41-5	10 – 20	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
LIMONENE	(N° CAS) 5989-27-5	1 – 10	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
LINALOOL	(N° CAS) 78-70-6	1 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
CITRAL	(N° CAS) 5392-40-5	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(N° CAS) 68039-49-6	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Si l'irritation de la peau persiste,

consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Le contact direct avec les yeux est

probablement irritant. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un

médecin

Premiers soins après ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

06/16/2020 2/10 FR (français)

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. La chaleur peut provoquer une Danger d'explosion

pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque

de brûlures/blessures.

Réactivité Stable dans les conditions normales d'emploi.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers 5.3.

: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du Instructions de lutte contre l'incendie

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les

explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques

inutiles. Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 6.3.

: Ventiler la zone de déversement. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au Procédés de nettoyage

moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit

répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Déchets dangereux par suite de risque explosion. Ne pas perforer, ni brûler, même après

usage.

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Mesures d'hygiène Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

06/16/2020 3/10 FR (français)

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/122 °F.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

LIMONENE (5989-27-5)			
Non applicable			
LINALOOL (78-70-6)			
DNEL DNEL 2,8 mg/m³			
CITRAL (5392-40-5)			
DNEL	DNEL	9 mg/m³	
Alcohol (64-17-5)			
DNEL	DNEL	950 mg/m³	
ACGIH	Nom local	Ethanol	
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	1000 ppm	
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)	
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019	
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m³)	1900 mg/m³	
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1000 ppm	
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1	
HEXYLENE GLYCOL (10)	7-41-5)		
DNEL	DNEL	14 mg/m³	
ACGIH	Nom local	Hexylene glycol	
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	25 ppm (V - Vapor fraction)	
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m³)	10 mg/m³ (I - Inhalable particulate matter, H - Aerosol only)	
ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	50 ppm (V - Vapor fraction)	
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr	
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2019	
2,4-DIMETHYL-3-CYCLO	HEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	1	
Non applicable	· · ·		

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

 Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

#### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Aucune en utilisation normale. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

## Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

06/16/2020 FR (français) 4/10

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale. Porter un masque approprié

#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence Clear Transparent Liquid.

: incolore à légèrement jaune

: caractéristique

Seuil olfactif Aucune donnée disponible Hq Aucune donnée disponible Point de fusion Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Pression de vapeur 4,5 - 5,5 bar

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,7

Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique

Limites d'explosivité : 1,8 - 19 vol %

Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

#### 9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

### Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

06/16/2020 FR (français) 5/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alcohol (64-17-5)	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
ETA US (voie orale)	7060 mg/kg de poids corporel

2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)	
DL50 orale rat	4000 mg/kg
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provogue une irritation cutanée.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

LIMONENE (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Provoque une sévère irritation des yeux.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

LINALOOL (78-70-6)			
CL50 poisson 1	27,8 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	20 mg/l waterflea		
CE50 autres organismes aquatiques 2	88,3 mg/l		
CITRAL (5392-40-5)	CITRAL (5392-40-5)		
CL50 poisson 1	4,1 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	7 mg/l waterflea		
CE50 autres organismes aquatiques 2	5 mg/l		
Alcohol (64-17-5)			
CL50 poisson 1	13000 mg/l		
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l		
CE50 autres organismes aquatiques 1	5012 mg/l waterflea		
CE50 autres organismes aquatiques 2	275 mg/l		

06/16/2020 FR (français) 6/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)	
CL50 poisson 1	8690 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	5410 mg/l waterflea
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 429 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

MB45 REFRESHING CITRUS	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Alcohol (64-17-5)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

MB45 REFRESHING CITRUS		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
LINALOOL (78-70-6)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,84	
CITRAL (5392-40-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8	
Alcohol (64-17-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,32	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,1	
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,7	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone : Aucune, à notre connaissance

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1950 Aérosols, 2.1

N° ONU (DOT) : UN1950 Désignation officielle de transport (DOT) : Aérosols

Classe (DOT) : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables 49 CFR 173.115

06/16/2020 FR (français) 7/10

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Étiquettes de danger (DOT) : 2.1 - Gaz inflammable



DOT - Conditionnement non en vrac (49 CFR : None

173.xxx)

DOT - Conditionnement en vrac (49 CFR : None

173.xxx)

DOT - Dispositions spéciales (49 CFR 172.102) : N82 - Voir le point 173.306 de ce sous-chapitre pour les critères de classification des aérosols

inflammables.

DOT - Exceptions liées au conditionnement (49

CFR 173.xxx)

DOT - Limitations de quantité - Avion/Train de

passagers (49 CFR 173.27)

DOT - Limitations de quantité - Avion-cargo

uniquement (49 CFR 175.75)

: 150 kg

: SP277

: 75 kg

DOT Emplacement d'arrimage : A - Le matériau peut être stocké « sur le pont » ou « sous le pont » d'un navire de

marchandises et d'un navire de passagers.

DOT Arrimage - Autre information : 48 - Conserver « à l'écart » de la chaleur ,87 - Tenir « à l'écart » des matières explosives

(Classe 1) à l'exception de la division 14,126 - Tenir « à l'écart » des matières dangereuses

diverses (Classe 9)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non applicable

#### **Transport maritime**

Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

N° ONU (IMDG) : 1950

Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS

Classe (IMDG) : 2 - Gaz

Quantités limitées (IMDG)

Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, flammable, 2.1

N° ONU (IATA) : 1950

Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, flammable

Classe (IATA) : 2

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

# LINALOOL (78-70-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### CITRAL (5392-40-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

# Alcohol (64-17-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

06/16/2020 FR (français) 8/10

## Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### 2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

#### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

#### LIMONENE (5989-27-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### LINALOOL (78-70-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### CITRAL (5392-40-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Alcohol (64-17-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### 2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **Directives nationales**

### Alcohol (64-17-5)

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

#### 15.3. Réglementations des Etats - USA

#### Alcohol (64-17-5)

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### **HEXYLENE GLYCOL (107-41-5)**

U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Date de révision

: 03/09/2020

Autres informations

: Clause REACH:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Les données dans la FDS sont cohérentes avec le RSC, pour autant que les données aient été disponibles lors de la rédaction de la FDS (voir date d'actualisation et version). DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Aucun(e).

06/16/2020 FR (français) 9/10

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H335	Peut irriter les voies respiratoires.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Conseils de prudence (GHS US)	Modifié	
	Date de révision	Ajouté	
	Pictogrammes de danger (GHS US)	Modifié	
	Mentions de danger (GHS US)	Modifié	
2.1	Classification GHS-US	Modifié	

SDS\_US\_GHS\_HazCom\_2012 Newell nieuw

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

06/16/2020 FR (français) 10/10